

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 1277

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 11 avril 2022, le Règlement numéro 1277 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1277 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce douzième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate